

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 28 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; L. BRARD, E. FARHAT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS ( 10 ) :

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER  
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Convention et contrat de service d'accès à « mon Compte Partenaire » et bulletin d'adhésion au service Consultation des Données Allocataires par les Partenaires (CDAP) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF)**

*Les différents services de la CAF (Cafpro, Siej, mon-enfant.fr ..) vont être simplifiés. Ces services extranets sécurisés vont peu à peu intégrer un espace unique : **Mon Compte Partenaire**.*

*Un nouveau service, CDAP « Consultation des Données Allocataires par les Partenaires » va progressivement remplacer l'actuel service Cafpro et sera le premier service de **Mon Compte Partenaire**.*

*Pour des raisons de sécurité, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) demande à ses partenaires la signature d'une nouvelle convention afin de bénéficier de Mon Compte Partenaire et avoir accès à CDAP.*

*Cette convention a pour objet d'améliorer :*

- *la sécurisation des accès : une seule session est permise par identifiant, les données des allocataires sont précieuses et confidentielles. La CAF peut reprendre la main à tout moment sur les habilitations ;*
- *La gestion des habilitations : un avantage important : la possibilité est offerte de déléguer des droits d'accès et de générer des profils pour certains collaborateurs*
- *l'interface graphique : l'interface a été repensée pour mieux correspondre aux besoins et aux usages des partenaires. L'ergonomie de l'affichage des données a été renforcée pour faciliter la lecture à l'écran.*

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°31

page 2/2

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°33 du conseil municipal du 25 juin 2015 relative au règlement intérieur de l'ALM et notamment son article 4 relatif à la tarification,

**CONSIDERANT** que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne met à disposition de ses partenaires un espace sécurisé « mon Compte Partenaire »

**CONSIDERANT** que le service Cafpro va être remplacé par un nouveau service, CDAP « Consultation des Données Allocataires par les Partenaires »

**CONSIDERANT** que la commune est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Municipal

**CONSIDERANT** que l'Accueil de Loisirs Municipal applique ses tarifs en tenant compte du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention et le contrat de service d'accès à "mon Compte Partenaire" et le bulletin d'adhésion au service CDAP ci-annexés concernant l'accueil de loisirs municipal, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER